

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de la délibération du 13 février 2020 approuvant l'élaboration du PLU de MERFY.

Vu pour être annexé à la délibération du _____
Approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Pour la Présidente,
Pierre GEORGIN
Vice-Président

D3

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

AGENCE D'URBANISME Place des droits de l'Homme - 51084 REIMS CEDEX -
Tel : 03.26.77.42.80 - Fax : 03.26.82.52.21 - www.audr.fr

Légende

Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre historique et architectural (L151-19)

- ★ Patrimoine bâti remarquable (L151-19)
- Chemins et sentiers (L151-19)


Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)

- "Jardins" (L151-23)
- ★ Boisements, haies, alignements ou arbres ponctuels (L151-23)
- Éléments de continuité écologique "Zone Humide" (L151-23)
- Continuités écologiques Nord-Ouest (R151-43 4°)
- Continuités écologiques Sud plaine alluviale (R151-43 4°)
- Ensemble patrimonial remarquable (L151-19 et L151-23)

Autres

- Espaces Boisés Classés (EBC) à conserver (L113-1)
- Bande de recul minimum (L151-17)
- Nouvel accès interdit (L151-39)
- Limite de zone et de secteur
- Limite communale
- Emplacements réservés (L151-41)

Echelle = 1:5 000



Voir Plan de Zonage D2 "bourg"